

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n°6/7.5 /11-01/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 4-01-2017

Date de l'affichage : 05-01-2017

OBJET :

**INFORMATION DES DECISIONS
PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR**

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte de la décision municipale suivante :

- n° 2016-61 qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Richard et Fontaine pour la réhabilitation de la chapelle de l'ancien couvent des Capucins à Aigues-Mortes, pour un montant HT de 13 650 €

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 12-01-2017

- date d'affichage : 12-01-2017